



COMPTE RENDU INTÉGRAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016

L'an Deux Mille Seize et le vingt-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence d'Éric DOULCIER, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. DOULCIER Éric, ARNAL Sylvie, GARRIGUES Anne-Laure, LANGET Christian, MULLER Pierre, BOISSON Clémence, COZZA Alexandre, DENTAN Anne, BOUDARD Colette, VIMPERE Chantal, DE PEYER Yvette, BOISSON Patrice, GIROMPAIRE Lionel, CIECKO Corinne, ALAZARD Sophie, PUECH Emmanuel, GERVASONI Gérald, GROS Nicole, TRIAIRE Jean-Robert, DRUYER Pascaline, PASCAL Jean-Luc

**Ont donné procuration :**

Laurence AUDREN à Anne DENTAN  
Denis SAUVEPLANE à Éric DOULCIER  
Jean MAZUIR à Anne-Laure GARRIGUES  
Coline PIBAROT à Sylvie ARNAL

**Excusés** : Jacques LESTRAT, Pascal GOETZINGER

**Secrétaire de séance** : Pierre MULLER

**1- CLÔTURE DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS ET DE LA CAISSE DES ÉCOLES –  
INTÉGRATION DES COMPTES DE CES BUDGETS DANS LE BUDGET DE LA COMMUNE**

Monsieur Christian Langet Maire adjoint délégué aux finances expose aux membres du conseil municipal que la commune du Vigan dispose d'un budget principal ainsi que des comptes rattachés ou des budgets annexes suivants :

- caisse des écoles (activités scolaires) ;
- centre communal d'action sociale (activités sociales) ;
- service de l'eau (adduction et distribution d'eau) ;
- village vacances La Pommeraie (SPIC).

Deux budgets rattachés, celui du centre communal d'action sociale (compte 452 créditeur au budget principal de 13,17 €) et celui de la caisse des écoles (compte 453 créditeur au budget principal de 129,78 €) n'ont plus d'activités depuis plusieurs années.

Le CCAS a fait l'objet d'un transfert de compétences auprès de l'intercommunalité et les dépenses scolaires sont réalisées sur le budget principal de la ville.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de restes sur les budgets annexes qu'il faut

réintégrer sur le budget principal

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

**AUTORISE** la clôture des budgets annexes du CCAS et de la Caisse des écoles

**AUTORISE** le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ces budgets annexes dans le budget principal ;

**APPROUVE** le transfert total des résultats budgétaires de clôture 2016 des budgets annexes du CCAS et de la Caisse des écoles au budget principal comme définit ci-dessous :

Budget du CCAS

- Résultat d'exploitation excédentaire de : 13,17 euros

Budget de la caisse des écoles

- Résultat d'exploitation excédentaire de : 129,78 euros

**DIT** que le transfert de l'excédent de fonctionnement s'effectuera via l'émission d'un mandat imputé sur le compte 678 pour un montant de 13,17 euros pour le budget du CCAS et de 129,78 euros pour le budget de la caisse des écoles.

**DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats susvisés sont inscrits par décision modificative au budget de la commune.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **2- SERVICES TECHNIQUES - MATÉRIEL RÉFORMÉ - REPRISE DE BIENS MOBILIERS – SORTIE – INVENTAIRE – VENTE - AUTORISATION**

Monsieur Christian Langet Maire adjoint aux finances expose aux membres du conseil municipal que la ville du Vigan est propriétaire de matériel devenu obsolète.

Il s'agit des matériels suivants :

Laveuse AL15 compact DYNAMO modèle PF02200C-2 série n°00263
Pompe thermique BERNARD Moteur W110 n°C142312
Moteur chaudière CHAPPEE type PS03 n°1714
Aspirateur CLARKE modèle H50 65266H
Karcher type HDS 790C n°16228
Pompe électrique KMER B90L2 n°224679
Pompe électrique LOWARA CN 32200/30
FAX BROTHER 8070P n°E60183G2J531157
Imprimante BROTHER modèle HL20 n°E66211H0J142017
Imprimante HP Q7817A
FAX SAGEMCOM modèle 4560/E10L
Minitel ALCATEL n°078409
Imprimante HP C3916A n°NL1W137772
Imprimante OKI B2520MFP
Imprimante HP B0I5B-0406-02
Imprimante NASHUATEC 3715+

FAX OPUS n°701007
Machine à écrire OLYMPIA
Modules de skate park
Express 2198 VE 30
504 Peugeot 3518 PQ 30
Express 613 VE 30
Citroën Xantia

Il a donc été décidé de mettre en vente ce matériel sur la base d'une reprise en l'état en vue de la récupération de pièces détachées ou d'un reconditionnement pour une revente éventuelle sous la responsabilité de l'acquéreur ou d'une utilisation non professionnelle de ces matériels. Le matériel hors d'usage sera envoyé en déchetterie ou auprès d'un ferrailleur pour les véhicules.

Une offre a été reçue pour le véhicule Peugeot 504 et pour les 2 modules du skate-park.

Il est donc proposé de céder ces matériels aux conditions suivantes :

- pour 200 € le véhicule 504 immatriculé 3518 PQ 30
- pour 100 € les modules du skate park

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **AUTORISE** la sortie de l'inventaire du patrimoine de la Ville, le matériel énuméré ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à vendre le véhicule 504 immatriculé 3518 PQ 30
- **AUTORISE** le Trésorier Principal à sortir du bilan de l'actif ces immobilisations qui n'existent plus dans le patrimoine de la Ville.

### **3- CESSION D'UN TERRAIN 242, ROUTE DE GANGES ZONE uc/CADASTRÉ B1505**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la municipalité a souhaité optimiser l'utilisation et l'affectation du patrimoine communal.

À ce titre l'aliénation du patrimoine privé de la commune vise à participer au financement du projet urbain d'intérêt général.

Par délibération en date du 8 février 2002, la ville avait décidé de mettre en vente les terrains dits terrains du gaz situés 242 route de Ganges.

La parcelle B 1 442 a été cédée lors du conseil municipal du 17 octobre 2003.

La parcelle restante a été évaluée par le service des domaines à 125 000 euros (plan et avis annexés à la présente délibération).

Monsieur le Maire précise que la collectivité a reçu la sollicitation d'une entreprise vignanaise pour réaliser un magasin et des propriétaires riverains pour ce terrain.

Madame Pascaline Druyer souhaite connaître l'identité de l'entreprise ?

Monsieur le Maire lui précise qu'il s'agit d'un commerce.

Madame Anne-Laure Garrigues indique que le projet envisagé est un magasin de 125 m<sup>2</sup>.

Madame Colette Boudard souhaite savoir si les voisins ont été consultés ?

Madame Anne-Laure Garrigues lui répond par l'affirmative.

Monsieur Gérald Gervasoni trouve pertinent qu'un terrain inutilisé évalué 125 000 euros puisse être vendu.

Pour le budget, cette vente devrait permettre de ne pas faire d'emprunt, il vaut mieux un terrain occupé avec un commerce qu'un terrain vague.

Madame Pascaline Druyer souhaite connaître la surface du terrain ?

Monsieur Christian Langet lui répond qu'il fait 3 600 m<sup>2</sup>.

Monsieur Alexandre Cozza souhaite savoir si le site doit faire l'objet d'une dépollution.

Madame Anne Laure Garrigues lui indique que ce n'est pas obligatoire.

On note l'arrivée de Monsieur Emmanuel Puech.

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- DÉCIDE D'ALIÉNER le terrain cadastré B 1505 situé au 242, route de Ganges
- DIT que les éventuels frais de bornage, les droits de timbre et d'enregistrement et les honoraires du notaire seront à la charge exclusive de l'acquéreur,
- AUTORISE le Maire à :
- Conclure tout avant-projet (compromis, promesse de vente, et signer l'acte authentique à intervenir,
- Fixer le prix de base au prix évalué par France Domaine soit la somme de 125 000 euros incluant la servitude et hors frais de dépollution éventuels,
- Signer tous les actes administratifs ou notariés et mener toutes démarches et autres formalités légales afférentes à cette aliénation, dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur,
- Faire enregistrer les actes correspondants auprès de la Conservation des Hypothèques.

**4 - DEMANDE DE SUBVENTIONS - FNADT – REQUALIFICATION DES BOULEVARDS PLAN D'Auvergne - CHÂTAIGNIERS – JEAN JAURÈS**

Madame Anne Laure Garrigues Maire adjointe déléguée à l'urbanisme et aux projets de requalification urbaine expose aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 24 mars 2016, le conseil municipal avait adopté le projet de requalification des boulevards du plan d'Auvergne, des châtaigniers et de l'avenue Jean Jaurès.

Ce projet vise principalement 4 objectifs :

- Sécuriser les abords de la cité scolaire en dégagant un vaste parvis devant l'établissement et organiser la circulation des transports en commun de manière à permettre aux piétons de circuler en toute sécurité

- Permettre l'accessibilité aux PMR pour nombre de services publics : mairie (seul point d'entrée pour les titres sécurisés, passeports aujourd'hui et en 2017 pour les cartes nationales d'identité pour l'ensemble du territoire) poste, services de santé : (MSP, EHPAD, hôpital) et cité scolaire André Chamson.

- Créer des aménagements qui permettent la circulation piétonne et cycliste et qui dessinent des espaces publics favorisant l'inclusion sociale et le tourisme (aménagement du parc des châtaigniers)

- Améliorer le rendement des réseaux d'eau et d'assainissement et changer l'éclairage public obsolète et énergivore.

Le coût global de ce programme s'élève à 2 507 064 €.

Le plan de financement se décompose de la manière suivante :

PROJET DE RENOVATION URBAINE	coût HT	FNADT	REGION	VILLE DU VIGAN
boulevard Jean Jaurès	441 115	352 892	44 112	44 112
Boulevard des Châtaigniers	1 588 413	1 270 730	158 841	158 841
boulevard du plan d'Auvergne	477 536	382 029	47 754	47 754
	<b>2 507 064</b>	<b>2 005 651</b>	<b>250 706</b>	<b>250 706</b>

Une réunion entre les services de l'état et la municipalité s'est tenue en sous-préfecture le 2 août afin d'étudier le projet.

À l'issue de cette réunion, il a été convenu de découper le projet en phases opérationnelles.

En 2017, le projet qui pourrait être financé serait celui du boulevard du plan d'Auvergne.

Ce projet est dans la continuité des aménagements réalisés pour la maison de santé et permettrait l'accessibilité des services publics de la poste et de l'Hôtel de ville.

L'accessibilité de l'hôtel de ville est particulièrement importante car en 2017 les CNI seront réalisées par la commune.

Ce projet améliorerait également la sécurité des piétons par la création d'espaces dédiés.

Le plan de financement du boulevard des châtaigniers se décompose de la manière suivante :

PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DES BOULEVARDS	COÛT HT	FNADT 40 %	DETR 2017 30 %	RÉGION 10 %	VILLE DU VIGAN 20 %
Boulevard du plan d'Auvergne	477 536	191 014	143 261	47 754	95 507

Madame Pascaline Druyer souhaite savoir combien de places de parking seraient supprimées.

Madame Anne-Laure Garrigues lui indique que des places supplémentaires seraient créées.

Monsieur Jean-Luc Pascal souhaite savoir si nous avons recueilli un avis positif du FNADT et de la région ?

Monsieur le Maire indique que le découpage du projet est fait à la demande du FNADT on peut penser qu'il suivra.

Madame Anne-Laure Garrigues indique que le FNADT a apprécié la globalité du projet jusqu'au lycée.

Madame Pascaline Druyer fait remarquer que des projets n'ont pas abouti suite à la demande de subventions, elle pense notamment à la rue du pont.

Monsieur le Maire lui indique que ce projet est en cours mais qu'il est long de mobiliser les finances départementales.

Madame Anne-Laure Garrigues précise que le bureau d'études vient d'être choisi.

Madame Pascaline Druyer indique que le pont est abîmé.

Monsieur le Maire indique que ce pont est départemental, que les services de l'unité territoriale ont été prévenus et la famille à l'origine des dégâts reçue.

Madame Pascaline Druyer trouve bien dommage d'abîmer notre patrimoine.

### **Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents**

- **APPROUVE** le programme de l'opération de requalification du boulevard plan d'Auvergne
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les procédures de marchés publics pour désigner les entreprises devant réaliser les travaux et signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leurs exécutions.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la participation financière auprès de l'état et de la région
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

### **5 - Modification du tableau des effectifs**

Monsieur LANGET Christian, adjoint délégué au Personnel, informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs.

- Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et plus particulièrement son article 34 relatif aux emplois,
- Vu le Comité Technique du 6 septembre 2016

#### **CONSIDÉRANT :**

- Que plusieurs modifications du tableau des effectifs s'avèrent nécessaires, pour tenir compte des ajustements des emplois résultant :

- . Des besoins des services liés à l'évolution de certaines missions,
- . De la promotion interne
- . Des avancements de grade,
- . Des départs à la retraite
- . D'une mutation

Monsieur Gérald Gervasoni fait remarquer que 19 postes vacants sont supprimés.

Monsieur Jean-Luc Pascal souhaite avoir des précisions sur les mouvements internes récemment intervenus.

Monsieur Christian Langet indique que Monsieur Frontin a fait valoir ses droits à la retraite et qu'il a été remplacé par Messieurs Alain Combes et Franck Larotonda.

Monsieur Jean-Luc Pascal trouve étonnant que l'on remplace une personne par deux.

Madame Anne-Laure Garrigues indique que les services techniques étaient déjà dirigés par deux personnes, Messieurs Frontin et Lebleu.

Madame Colette Boudard demande s'ils en ont les compétences.

Monsieur Jean-Luc Pascal souhaite savoir comment a été effectué le choix.

Monsieur Christian Langet indique qu'un appel à candidature a été fait et qu'un choix a ensuite été fait parmi les volontaires.

Madame Pascaline Druyer demande pourquoi il y a 4 cadres A.

Le DGS explique qu'il n'y en a que trois mais que le poste de DGS est un emploi fonctionnel qui figure au tableau des effectifs et ce poste est occupé par lui-même titulaire du grade d'attaché principal.

Il y a deux attachés principaux et un agent sous contrat de catégorie A.

#### **Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **DÉCIDE** d'approuver les modifications du tableau des effectifs dont le détail est joint en annexe,
- **PRÉCISE** que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget principal.

#### **6 - Don au Musée cévenol – Portes de placard – École de Sumène XVIIe**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que Mesdames Marie-Christine JAVELLE, Françoise FISSEUX et Martine COLBALCHINI et Monsieur Gérard MONCHABLON, ont souhaité faire un don au Musée cévenol.

Ce don concerne des portes de placard de l'école dite de Sumène, composées de panneaux en noyer sculpté à réserves figurant une série de quatre décors floraux en partie haute et basse, enserrant au centre, une série de quatre réserves à décor de personnages polymorphes.

La décoration de ce meuble est atypique par la décoration florale substituée par une créature mi-femme mi-scorpion aux bras relevés soutenant une corbeille posée sur la tête de dimension 200 x 145 cm.

Ces portes ont été estimées à 6 000 euros par un expert.

La commission scientifique régionale des collections des musées de France dans sa séance du 30 mars 2016 a donné un avis favorable à l'unanimité pour le don de ces portes de placard au musée cévenol.

#### **Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à :**

- **ACCEPTER** le principe de ce don en application de l'article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales. Votre acceptation vaudra classement dans le domaine public

meublé de la Ville, avec toutes conséquences de droit, quant à l'inaliénabilité de cette œuvre.

- **AUTORISER** l'émission du titre de recette afférent

## **7 - Musée cévenol – transfert de compétences – création d'un comité scientifique**

Le musée cévenol du Vigan a été créé en 1962, à l'initiative de la mairie du Vigan et de Madame Odette Teissier du Cros.

Depuis cette date, cet établissement a fait l'objet d'une reconnaissance de l'état avec une classification comme Musée de France.

Cet outil culturel du territoire est géré par la seule ville du Vigan.

Par courrier en date du 5 septembre 2016, le président de la CDC a sollicité la commune pour que cet établissement devienne intercommunal.

Ce transfert serait en cohérence avec la politique culturelle et touristique menée par l'intercommunalité dans le cadre du label « Causses et Cévennes » de l'UNESCO et permettrait d'augmenter les dotations de la CDC.

Dans cette optique, un déménagement du musée dans l'espace Lucie Aubrac pourrait être étudié car le musée actuel est difficilement aménageable pour le rendre accessible.

De plus l'espace Lucie Aubrac pourrait également accueillir l'office du tourisme.

L'enjeu consiste donc à créer un équipement culturel et touristique, vivant et dynamique.

Pour mener à bien un tel projet, le musée cévenol pourrait se doter d'un conseil scientifique, instance qui regrouperait des membres bénévoles, des personnalités scientifiques reconnues dans les différentes disciplines (historiens, muséologues, archéologues...).

L'objectif du conseil scientifique serait de définir le concept, le positionnement et le discours historique de l'établissement.

Le conseil scientifique aurait pour missions de formuler des avis :

- sur le projet scientifique et culturel du musée
- sur le projet d'aménagement de l'espace Lucie Aubrac
- sur sa programmation annuelle : expositions, conférences, publications

Ce conseil scientifique pourrait être composé :

D'un collège de 6 membres représentant les partenaires institutionnels

- du maire du Vigan ou de son représentant
- du président de la CDC du pays Viganais ou de son représentant
- d'un représentant de la DRAC de la région Occitanie
- d'un représentant de l'office du tourisme
- d'un représentant du PNC
- d'un représentant de l'Entente Interdépartementale Causses-Cévennes

D'un collège de 5 membres représentants les associations et les personnalités qualifiées issues du monde universitaire ou de la recherche :

- un représentant de l'association des « amis du musée cévenol »
- Monsieur Philippe Galant Archéologue
- Madame Zoé Valat Ethnologue
- Madame Lisa Caliste Direction de la culture – conseil régional Occitanie
- Monsieur Alain Riols Historien

Le conseil scientifique pourra auditionner des membres extérieurs sur des points précis.



Le conseil scientifique se réunira au moins deux fois par an, convoqué par monsieur le Maire du Vigan.

Les frais de déplacement et d'hébergement des membres seront pris en charge par la ville (chapitre 62 article 62 878 remboursement de frais à d'autres organismes).

Madame Chantal Vimpère indique qu'un poste réservé à l'Entente Causses et Cévennes serait utile.

Monsieur le Maire lui répond que c'est une bonne idée.

Monsieur Gérald Gervasoni est favorable au transfert de compétences du musée mais il serait utile de discuter également du transfert de compétence du cinéma et du Bourilhou. On espère que cela aboutira.

Monsieur le Maire lui répond que le musée est un vrai outil de territoire et qu'il ne faut pas se précipiter, par le passé des basculements ont été mal calculés, il faut faire des basculements avec des projets.

Il indique le transfert de 100 000 euros de compétences à la CDC augmente le CIF de l'intercommunalité, ce qui se traduit par 10 000 € de recettes supplémentaires pour la CDC.

La cotisation au SDIS pourrait devenir également intercommunale et augmenterait les recettes de la CDC.

Il rappelle qu'il a demandé un réajustement de la cotisation au SDIS et a sollicité le président de la CDC pour une aide dans ce dossier.

Le transfert des cotisations est une piste qu'il faut également explorer et qui rapporter facilement 20 000 € de plus à la CDC.

Madame Pascaline Druyer rappelle que cela fait longtemps que l'on parle du transfert du cinéma et du Bourilhou. Il faudra le faire.

Madame Anne-Laure Garrigues pense qu'en ce qui concerne le Bourilhou il faut consulter les associations.

Madame Pascaline Druyer pense qu'il faut le faire et non plus en parler.

Monsieur Gérald Gervasoni indique qu'il faudra bien travailler ce dossier pour ne pas renouveler les erreurs du passé.

Monsieur Patrice Boisson souhaite savoir si l'espace Lucie Aubrac dispose d'une superficie suffisante pour un tel projet.

Monsieur le Maire lui répond positivement.

Monsieur Gérald Gervasoni pense qu'il faut utiliser à 100 % les surfaces des bâtiments publics. Cette idée est intéressante.

Madame Yvette de Peyer pense que c'est une bonne idée de créer un conseil scientifique et d'avoir un regard extérieur.

#### **Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTE** le principe de ce don en application de l'article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales. Votre acceptation vaudra classement dans le domaine public mobilier de la Ville, avec toutes conséquences de droit, quant à l'inaliénabilité de cette œuvre.
- **AUTORISE** l'émission du titre de recette afférent

## **8 – Projet de coopération décentralisée entre la ville du Vigan et la ville de Pel Maoudé au Mali - Demande de subvention – Région Occitanie**

Madame Yvette de Peyer, conseillère municipale déléguée à la coopération décentralisée expose aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 24 septembre 2015, le conseil municipal du Vigan avait approuvé à l'unanimité des membres présents le programme 2016-2019 de coopération décentralisée avec Pel Maoudé.

Le coût de ce programme s'élève à 364 913 €.

La ville a obtenu une subvention du MAE (Ministère des Affaires Étrangères) de 85 000 € et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de 159 758 €.

Afin de compléter le plan de financement il vous est proposé de solliciter la région Occitanie qui a mis en place un dispositif sous forme d'un appel à projets annuel destiné aux projets d'aide au développement.

Les projets doivent relever spécifiquement de l'aide au développement au bénéfice direct des populations locales et des territoires et répondre aux critères suivants :

- Être cohérent avec les politiques publiques de la Région,
- Répondre à des besoins exprimés par la population et/ou les autorités locales dans le cadre des politiques publiques de développement local du pays ou du territoire (programmes de développement partagés avec les autorités locales),
- S'assurer de la pertinence des actions au regard du diagnostic préalable,
- S'inscrire dans une logique de coconstruction et de réalisation des projets avec des acteurs locaux (transfert de savoir-faire...),
- Comporter une dimension de sensibilisation sur le territoire d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée afin de favoriser l'engagement citoyen dans la solidarité internationale

Seuls les projets pérennes (2 ou 3 ans) menés dans des zones en voie de développement sont éligibles, en dehors de celles avec lesquelles l'institution régionale a des accords de coopération.

Les projets doivent s'inscrire dans une ou plusieurs thématiques des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par l'ONU le 25 septembre 2015 dans son programme de développement durable.

Monsieur Gérald Gervasoni se félicite que pour une fois qu'une erreur d'aiguillage dans la gestion des dossiers ait une conséquence positive.

### **Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à :

Solliciter une subvention de **15 000 €** auprès de la région Occitanie pour l'année 2016 dans le cadre du programme de coopération 2016 – 2019 entre les villes du Vigan et Pel Maoudé au Mali.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **9 - DEMANDE DE RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC ÉCLAIRAGE PUBLIC ET**

## L'APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT

Monsieur Christian Langet maire adjoint délégué au SMEG expose à l'Assemblée le projet de réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public sur toute la commune du VIGAN.

Cette opération sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'électricité du Gard.

Le coût du projet est évalué en fonction du nombre de points lumineux.  
Ce projet s'élève à : **6 561,00 € HT** soit **7 873,20 € TTC**.

Monsieur Christian Langet propose que le conseil se prononce pour solliciter le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard afin que celui-ci se charge de la procédure de réalisation d'un diagnostic complet.

Monsieur Jean-Luc pascal souhaite avoir des précisions sur ce projet en quoi consiste le projet.

Monsieur Christian Langet lui indique qu'il s'agit d'une étude préalable aux travaux.

Madame Pascaline Druyer indique que le skate-park est mal éclairé.

Monsieur le Maire lui indique que c'est volontaire en raison de la proximité d'équipements d'hébergement touristique.

Madame Pascaline Druyer lui répond que c'est bien pour le village mais que tous les habitants de la commune ne sont pas égaux, en témoignant les nuisances au jardin des Calquières.

Madame Anne-Laure Garrigues lui indique que les bruits d'un skate-park sont particulièrement élevés.

### **Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public par le SMEG
- **INSCRIT** à son budget sa participation financière dont le montant figure sur le bilan financier prévisionnel ci-joint.

### **Lecture par le Maire des décisions :**

19/07/2016	16dm063	Culture	Contrat de cession avec Mes scènes de star
26/07/2016	16dm064	Culture	Contrat de cession avec la Compagnie Les Enjoliveurs
27/07/2016	16dm065	Culture	Contrat de cession avec SMartFr
29/07/2016	16dm066	Culture	Convention de partenariat « Des Journées Entières sous les arbres »
10/08/2016	16dm067	Culture	Contrat de cession avec SMartFr
23/08/2016	16dm068	Finances	Convention mise à disposition à titre gratuit local communal CIE CHRYSALIDES
23/08/2016	16dm069	Finances	Convention mise à disposition à titre gratuit espace communal association R(D)ÉVOLUTION
26/08/2016	16dm070	Finances	Contrat d'accès au progiciel Fiscalité et assistance téléphonique

26/08/2016	16dm071	Finances	Contrat de vérification électrique bâtiments communaux APAVE
05/08/2016	16dm072	Culture	Contrat de cession avec Azimuth Productions (Spectacle Blanche Gardin)
16/09/2016	16dm073	Finances	Contrat d'entretien chauffage climatisation cinéma Ets PUECH-ARDEN
16/09/2016	16dm074	Finances	Bail Mme STEFFENS 7 rue du Palais
20/09/2016	16dm075	Finances	Contrat de service avec YOPK pour les PV reconduction un an
22/09/2016	16dm076	Finances	Convention mise à disposition à titre gratuit salle cinéma Ass oudéis
27/09/2016	16dm077	Secrétariat Général	TAP Bonzai géant
27/09/2016	16dm078	Secrétariat général	TAP les 4 saisons
27/09/2016	16dm079	Secrétariat Général	TAP La bicyclette cévenole
27/09/2016	16dm080	Secrétariat Général	TAP La loba
27/09/2016	16dm081	Secrétariat Général	TAP Le soleil a rendez-vous avec la lune
27/09/2016	16dm082	Secrétariat Général	TAP Le Mas Cavailiac
27/09/2016	16dm083	Secrétariat Général	TAP Sport pour tous
27/09/2016	16dm084	Secrétariat Général	TAP Dansons la Capucine
27/09/2016	16dm085	Secrétariat Général	TAP LA soupe aux cailloux
27/09/2016	16dm086	Secrétariat Général	TAP Nathalie Larchet

### **Lecture des remerciements.**

Questions diverses :

Madame Pascaline Druyer souhaite savoir si la commune a de nouveau été sollicitée pour le démantèlement de Calais.

Monsieur le Maire lui répond par la négative, la commune accueille toujours 10 personnes.

Madame Clémence Boisson précise que tout se passe bien et qu'ils sont intégrés.

Madame Pascaline Druyer demande s'ils travaillent.

Madame Clémence Boisson indique que 2 personnes ont obtenu un visa et peuvent travailler, ces personnes sont depuis parties du CAO.

Madame Pascaline Druyer pense que l'obtention de papiers d'identités est bien plus rapide en Angleterre qu'en France comme l'intégration d'ailleurs

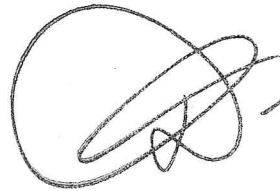
Madame Colette Boudard précise que ces personnes veulent travailler et que cela ne peut être possible que s'ils ont un visa.

Le Secrétaire de Séance

---

L'an deux mille seize et le 6 octobre, nous Eric DOULCIER, Maire, avons fait afficher par extrait à la porte de la Mairie le compte-rendu de la séance qui précède.

Le Maire



---

L'an deux mille seize et le 6 octobre, nous Eric DOULCIER, Maire, avons invité le Conseil Municipal à se réunir en l'Hôtel de Ville le 15 décembre 2016.

Le Maire 

